

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n° 6 - Organisation d'un voyage clef en main pour les personnes âgées - Avenant n°1

N° : VA_DEC2021_83

Service : Aînés

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure un avenant au marché subséquent n°6 « Organisation d'un voyage clef en main pour les personnes âgées » avec la société CATTEAU VOYAGES afin de modifier le lieu de destination.

En effet, suite à l'annonce de la fermeture du site Mini Europe à Bruxelles, la destination est remplacée par une journée de visite et de dégustation à Reims (date prévisionnelle : le 9 juillet 2021). Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Imputation comptable : 6247 61 4500

Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.3 Aînés - voyages

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 9 mars 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178789-AU-1-1

Date AR Préfecture : samedi 20 mars 2021

AFFAIRE 17S0007 – SORTIE A BRUXELLES du 10 juillet 2020
Marchés subséquent n°6 – Lot 6
Marché : 18MA01
Procédure adaptée du 18 février 2020
AVENANT N°1

Titulaire du marché: **CATTEAU VOYAGES**
Avenue des Marronniers - BP 80063
59840 - PERENCHIES
Mail :

Destination du marché : Bruxelles – Visite de Mini-Europe et l'Atomium

Avenant n°1: REIMS – Visite et dégustation

Imputation budgétaire: Imputation : 6247 61 4500

ARTICLE 1:

Le marché dont la désignation précède est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants pour prendre en compte la nouvelle destination.

ARTICLE 2:

Aux prestations initiales du marché, la destination est modifiée. La nouvelle destination est la suivante :

SORTIE A REIMS – Visite et dégustation

ARTICLE 3:

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

ARTICLE 4:

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché
(Cachet et signature)

Fait à Villeneuve d'Ascq, le
Le Maire.


Avenue des Marronniers
B.P. 80063 - 59840 PÉRENCHIES
Tél. 03 20 92 45 11 - Fax 03 20 22 01 45
E-mail : contact@voyages-catteau.com
S.A. au capital de 845640 €- R.C. Lille B 458 501 665